

atteinte. Les manufactures de Tourcoing achètent à Marseille ou à Liverpool, suivant les privages, une laine d'un grand emploi dans leurs fabrications, la laine dite de Perse; cette laine coûte prise sur l'une ou l'autre place, 1 fr. 40 le kilogramme net.

Cette différence de 7 centimes en faveur de Liverpool représente 5 0/0 de la valeur brute, c'est-à-dire plus que le bénéfice du tissu auquel elle est destinée. N'est-ce pas là une véritable protection pour le fabricant anglais producteur du tissu militaire?

Liverpool envoie de même ses cotons à meilleur marché que le Havre.

Pour la houille, même infériorité. Tourcoing, qui est située à une faible distance du carreau de la mine, paie en transport le tiers du prix principal.

Nous pourrions multiplier ses détails, dont l'ensemble forme le prix de revient et constitue en définitive pour l'industrie la question d'être ou de ne pas être.

La lettre de 1880 annonçait le prompt achèvement des voies de navigation. On est-on après sept ans d'attente? A solliciter vainement encore l'exécution des principales améliorations à faire sur les grandes voies navigables du Havre, de Marseille et de Strasbourg.

On en sommes-nous? Jamais notre industrie n'a été mieux outillée, jamais elle n'a fait plus d'efforts et de sacrifices et elle succombe sous le poids des difficultés économiques de toutes sortes.

Dans de telles conditions, n'est-il pas temps que le gouvernement réponde à cette question: quand les promesses de 1880 deviendront-elles donc une réalité? (Situation) A de Belvalle.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 5 mars.

Paris, 8 mars.

La discussion de la loi sur la presse sera terminée la semaine prochaine. S'il y a des gens qui se plaignent de la longueur de ces débats, il en est d'autres qui en rejettent la responsabilité sur l'inexpérience de la majeure partie de nos législateurs et surtout sur leurs antipathies énergiques à l'égard de la presse et des écrivains.

Une des singularités de la loi nouvelle est que certains personnages plus ou moins utiles à la société, c'est l'introduction de l'article relatif à la vie privée. Quelles étranges appréhensions ont donc atteint quelques esprits! Il y en a qui prétendent reconnaître dans ce fait la main de M. de Fersigny. Nous ne lui en ferions pas notre compliment, car si le fait était vrai, il permettrait de lui attribuer de mesquines préoccupations. Quoi qu'il en soit on en fait dans le public des gorges chaudes.

Cham dans l'Univers Illustré représente un grand escogriffe qui s'élance avec des gestes menaçants contre un journaliste.

Vous vous êtes occupé de moi dans votre journal, s'écrie-t-il.

Rien de la vie privée.

Toute ma vie est privée: je vis de privations.

Ailleurs, il montre deux spéculateurs en train de causer.

Tachez, répond l'autre, de la faire dans votre vie privée.

C'est juste, au fait.

Ce dernier trait révèle une conséquence de la loi que nos législateurs n'ont sans doute pas prévue: c'est que la pratique de la loi pourra profiter à quelques honnêtes gens, mais qu'elle profitera surtout aux imbéciles et aux coquins. Les honnêtes gens, en effet, s'étaient crus jusqu'à présent suffisamment protégés par la loi sur la diffamation. C'est pour cela que nous

croions sincèrement que cet article de loi était parfaitement inutile, et il serait facile de s'étendre longuement sur ce sujet. Le parti libéral ou plutôt les libéraux des divers partis s'accordent pour affirmer que la loi n'est pas viable, qu'elle a le caractère d'une loi provisoire et que la pratique révélera avant peu tous ses défauts. Ils croient que son application, ou bien va réduire la presse au silence, ou bien va ouvrir un interminable martyrologe, parce que le nombre des obstacles ou bien arrêtera les plus hardis, ou bien leur fera perdre le sentiment du danger. Enfin nous verrons bien.

M. de Kervéguen a demandé et obtenu un congé.

Il paraît que rien n'est encore décidé au sujet de la rédaction en chef du Constitutionnel: avant de l'accepter, M. Baudrillard aurait posé des conditions très nettes. On croit que M. Limyrac conservera provisoirement sa position.

On a crié hier à Paris: Vive la république! et Paris a dormi aussi tranquille que si l'on avait chanté au Châtelet. La bonne aventure, ô gué! Qu'en pense dame Cépéure? Est-elle assez convaincue qu'elle pourrait rentrer au grenier des vieux meubles hors d'usage? Le fait est que les spectateurs du Châtelet ont accueilli avec des applaudissements enthousiastes le vaisseau le Vengeur. Quant au cri de Vive la République! poussé en sourdine par les acteurs, il n'a pas été répété dans la salle.

Ch. Cahot.

Paris, 9 mars.

La loi sur le contingent revient aujourd'hui devant le Corps législatif: mais la discussion est épuisée; la Chambre aura seulement à voter l'article modifié par M. de Tillancourt. Puis elle reprendra l'examen de la loi sur la presse, en commençant par la question de l'imprimerie. On ne croit pas que le principe de la liberté de l'imprimerie soit voté par la majorité; et l'on suppose que la question sera ajournée. L'opposition était résolue à voter l'ensemble de la loi pour faire passer le premier et le dernier article, l'un supprimant l'autorisation préalable, l'autre supprimant les brevets d'imprimeur. On se demande si elle votera l'ensemble de la loi privée d'une de ses principales dispositions.

Le lundi point de nouvelles politiques de l'extérieur: on dit seulement que les incidents de ces derniers jours en Orient ont beaucoup perdu de leur gravité.

Ici toute la chronique se trouve absorbée par suite de l'affaire Kervéguen. J'en connais des plus audacieux qui ne voudraient pas être dans la peau du député du Var; on pose en effet à M. de Kervéguen cette question quelque peu embarrassante. Comment s'est-il procuré ces pièces qui devaient rester secrètes? Et cette autre: Est-ce que ce n'est pas un compère ou un complice de M. de Kervéguen qui arépandu clandestinement dans Paris cette petite feuille en papier pelure envoyée à tant de gens. Puis voici bien une autre affaire. Quant on entreprend une chose pareille, il faut assommer ceux qu'on attaque. Or les pièces que M. de Kervéguen a fait publier n'ont pas assommé les journalistes qu'il voulait déshonorer. Aussi ses ennemis après avoir subi le feu s'apprêtent à user de représailles. Déjà la Revue des deux Mondes, l'Avenir National et la Liberté font savoir à M. de Kervéguen qu'ils vont demander au Corps législatif l'autorisation de le poursuivre devant la police correctionnelle, et si l'autorisation est refusée, devant le tribunal civil.

Je ne vois plus guère à vous parler aujourd'hui que de ces courses d'hier à Porchefontaine, de la bourrasque d'hier qui a dépassé en violence les capricieuses giboulées de mars et de la représentation d'Hamlet qui doit avoir lieu ce soir. On dit que ce sera l'occasion d'un véritable

trionphe pour Mlle Nillson qui joue le rôle d'Ophélie.

Grand émoi dans les ateliers parisiens, vous savez que cette année ce sont les artistes eux-mêmes qui doivent nommer le jury qui admettra ou refusera les œuvres d'art. Les artistes seront jugés par leurs pairs et leurs maîtres. La république des arts est tout aussi tumultueuse que la république des lettres; pourtant, on confectionne des listes qui circulent partout, et l'on croit que celle qui triomphera ne pourra plus être recusée par personne.

Ch. Cahot.

CHRONIQUE DU JOUR.

L'empereur Napoléon vient d'envoyer à Vienne un certain nombre de médailles commémoratives frappées à Paris, à ses frais, et destinées aux sujets autrichiens qui ont fait partie comme volontaires de l'armée mexicaine. Cet envoi n'est pas accueilli par la presse autrichienne avec une faveur unanime, et nous trouvons, notamment dans la Nouvelle Presse Libre, un des principaux journaux de Vienne, des protestations très vives, où le regret de la mort de Maximilien se traduit en attaques virulentes contre les auteurs de l'expédition mexicaine.

Divers journaux ont rapporté inexactement une conversation entre M. le garde des sceaux et M. Berryer au sujet de certaine feuille de papier, sans nom d'imprimeur, distribuée aux membres du Corps législatif, et qui est, à peu de chose près, la reproduction d'un certain nombre de pièces du dossier n° 6 de la succession La Varenne.

D'après la version mise en circulation, l'honorable député des Bouches-du-Rhône aurait dénoncé cette pièce au ministre de la justice, qui l'aurait renvoyé purement et simplement au procureur impérial, ce à quoi M. Berryer aurait répondu qu'il n'avait pas d'ordres à donner à ce magistrat.

Les informations particulières de la Patrie lui permettent de rectifier les faits. M. Berryer est venu, en effet, pendant la séance et sous la forme la plus courtoise, montrer le document en question à M. le garde des sceaux, en lui faisant remarquer que le nom de l'imprimeur n'y figurait pas. En présence de cette observation, le ministre de la justice demanda à M. Berryer si c'était à titre officiel qu'il lui remettait ce papier.

— Si vous le désirez, ajouta-t-il, je vais l'envoyer au procureur général; une information sera ouverte.

A cette offre, M. Berryer répliqua aussitôt que ce papier ne lui appartenait pas, qu'il le tenait d'un de ses collègues qu'il gomme, qu'il devrait le lui rendre et que ce député en ferait ce qu'il jugerait convenable. — Soit, dit alors M. Baroche, veuillez lui répéter mes paroles.

M. Berryer s'est alors éloigné sans paraître attacher autrement d'importance à cette conversation, et tout l'incident s'est borné là.

Encore un trait d'ignorance ou d'oubli de notre histoire contemporaine!

Ce n'est point pour alléger d'une prétendue république de la France à recevoir les Bourbons en 1814, que Manuel fut exclu de la Chambre en 1822. Ce fait eut pour cause l'apologie indirecte du régime de 1793, essayée par cet orateur.

Cette rectification a été souvent reproduite, sans avoir désarmé jusqu'à présent l'opinion révolutionnaire d'un argument dont on devrait connaître le manque absolu de fondement et que répétait pourtant à la tribune, il y a quelques jours, un député de la gauche.

On lit dans la Presse:

« Garibaldi a-t-il été réellement agent se-

cret du gouvernement des Etats-Unis comme prétend M. Seward; et, comme tel, a-t-il été inscrit sur le registre des fonds secrets? Les journaux italiens qui lui sont dévoués gardent à cet égard un silence trop prolongé.

L'opinion de notre correspondant de Florence est que, si Garibaldi n'est l'agent secret des Etats-Unis, la question d'argent a été écartée par lui, et qu'il a servi pour l'honneur; car la pauvreté de Garibaldi n'est pas feinte. Toutefois, il a une famille et nombre d'amis qui font fièche de tout bois, ce qui jette un peu de mystère et de défiance dans cette affaire.

Un journal raconte que, pendant la guerre entre le Nord et le Sud, Lincoln offrit à Garibaldi un commandement important dans l'armée fédérale. Garibaldi ne put accepter cette offre; il fit part à Lincoln des motifs qui le retenaient à Caprea; mais, considérant que la cause de l'abolition de l'esclavage était celle de tous les peuples, il offrit au président des Etats-Unis de lui envoyer quelques officiers garibaldiens pour prendre part à la guerre. Lincoln accepta, et fit payer par les fonds secrets 6,000 francs, prix du passage de ces officiers de Gènes à New-York.

Nous lisons dans l'Union:

Une scène du plus haut intérêt se passa, l'autre jour, à l'hôtel des ventes. Un miroir de la collection Roux avait été poussé jusqu'à vingt-cinq mille francs par MM. Narischkine et de Nieuwerkerke. Survint un troisième acheteur masqué qui enleva l'objet. La personne qui forçait ainsi l'enchère avait reçu l'ordre, dit-on d'aller jusqu'à cent mille francs. Quel était cet acheteur mystérieux? L'Indépendance belge affirmait hier que c'était un riche Brésilien, bien connu à Paris, M. Pereira. Le Sport avait murmuré le nom de M. le duc d'Aumale. Tous renseignements pris, on continue à croire que le Sport avait raison, et que le petit miroir vénitien est déjà parti pour la résidence de Twickenham, en Angleterre!

Une nouvelle révolution vient d'éclater en Venezuela. Le président de la république, le maréchal Falcon, n'a plus d'autorité à Caracas; ses ministres sont dispersés de tous côtés.

Le ministre de la guerre s'est réfugié dans l'intérieur des terres, emportant avec lui tout l'argent dont il a pu s'emparer.

Voici un exemple bien frappant de la rapidité de communication possible entre l'ancien et le nouveau continent. Mardi soir, à cinq heures, le journal le Times a fait demander par le télégraphe transatlantique à son correspondant de New-York:

« Est-il vrai que le président Johnson va passer en jugement? »

A sept heures (deux heures après) la réponse était parvenue à ce journal.

Un détail assez inconnu: En Russie, pendant le Carême, il est défendu aux théâtres de jouer quoique ce soit, on ne permet que les concerts et les tableaux vivants; il y a trois ans, un des frères Lyonnais qui figurait dans la scène de Léonard de Vinci s'étant permis de bouger, je crois qu'il s'était mouché, faillit être mis en prison, il ne dut sa liberté qu'aux amis influents qu'il s'était fait pendant son séjour.

Afin que cette chronique offre aux Français quelque sujet de se réjouir, disons à nos lecteurs que l'uniforme de la garde nationale mobile sera des plus agréables. La tunique sera bleu de roi, avec collet et parement garance, le pantalon gris foncé, avec que bande garance, et le képi bleu à bandeau garance. Cette tunique bleu de roi a bien de quoi nous dédommager des rigueurs de l'article 11 et de toutes les rigueurs imaginables. Du bleu de roi, que peut-on désirer après cela! Heureuse France!

Pour la chronique du jour: A. DORMEUIL

CHRONIQUE LOCALE

L'Indicateur de Tourcoing a reçu la lettre suivante: Tourcoing, 7 mars 1881.

Monsieur le Rédacteur,

L'article que vous avez publié dans votre dernier numéro, sur la situation industrielle, a produit dans notre ville une impression fâcheuse. Les assertions que contient cet article sont certainement exagérées et les considérations qui y sont émises peuvent donner lieu à des interprétations peu flatteuses pour le commerce en général et surtout pour la Chambre consultative, qui, tout récemment, a exprimé son opinion sur la situation industrielle.

Vous avez pu vous-même, Monsieur le Rédacteur, apprécier le mécontentement de vos concitoyens.

Il ne peut convenir à la Chambre consultative dont j'ai l'honneur d'être le président, d'entrer en polémique avec vous, ni de rechercher les motifs qui vous ont fait publier un article en contradiction aussi manifeste avec ce que nous avons adressé à M. le ministre du commerce; mais, pour me conformer au vœu unanime de la Chambre, exprimé dans la séance de ce jour, je viens protester en son nom, contre des assertions qui pourraient tromper la religion du gouvernement.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Tourcoing.

DEURMONT-DEURMONT

Le préfet du Nord donne avis que la commission chargée, dans le département, de constater l'aptitude des aspirants aux bourses impériales, départementales et communales dans les lycées et collèges (enseignement classique et enseignement secondaire spécial) se réunira à la préfecture, le jeudi 2 avril, à huit heures de minuit, pour sa première session de l'année 1881.

Pour être admis à l'examen, les candidats doivent, pour l'enseignement classique, avoir 9 ans accomplis et moins de 17 ans, pour l'enseignement spécial, 10 ans accomplis et pas plus de 15 ans.

Les demandes d'inscription à l'examen seront reçues du 15 au 30 mars à la préfecture (bureau de l'instruction publique) sur la production: 1° de l'acte de naissance de l'enfant; 2° d'un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours: primaires ou secondaires.

Le programme des matières sur lesquelles les aspirants seront interrogés sera remis aux familles qui en feront la demande.

Il arrive très souvent, surtout dans les localités voisines de la frontière, où résident un grand nombre de sujets belges, que des pièces nécessaires pour affaires légales, ou demandées simplement pour renseignements administratifs, sont envoyées en Belgique sans législation. Or, chaque fois que cela se produit, les pièces sont retournées à leur expéditeur; il en résulte un supplément de frais et des retards souvent préjudiciables. Nous croyons donc utile de faire connaître qu'il importe que toutes les pièces qui sont destinées à servir en Belgique, lors même qu'elles sont demandées à titre de renseignements, soient revêtues, pour légalisation, du visa du consul belge; cette formalité est prescrite par un arrêté royal du 23 mars 1857 et personne ne peut s'en dispenser. Nous compléterons le renseignement en rappelant que M. le consul de Belgique, pour Roubaix, Tourcoing et les autres communes de la circonscription, a sa résidence à Tourcoing. (Indicateur)

en essayant de paraître sourire, non que vous ne me haïez point, mais que vous ne me trompez jamais?

Oui, messire, je vous le jure.

Eh bien! voyez, cette parole est belle sans doute, cependant si j'étais un théologien habitué à manier l'argumentation, je vous dirais qu'elle n'est point complète, elle engage l'avenir et ne justifie pas le passé.

Ceci est mal, messire interrompit madame de Budé.

Mon Dieu, non, ma mère, et puisque nous sommes arrivés, en causant, à ce sujet, je vais satisfaire entièrement mon mari. Messire, je vous déclare en femme loyale que le passé a été aussi pur que le sera l'avenir et que l'est le présent.

Ce sont là choses sérieuses, dit la présidente, et vous en caquez en riant; c'est un tort. Changez de sujet, j'en serais aise.

Volontiers, répondit messire Jacques, la conversation alla cependant rappelée une petite aventure galante... ma foi... qui se passe en ce moment même, peut-être.

Une aventure, soit; il n'y est question que des absents.

Voyons votre aventure, dit dame Hermance.

Il s'agit d'un mari... un de mes amis que je ne vous nommerai pas, et qui accomplit aujourd'hui même une petite vengeance; sa femme a donné rendez-vous au galant dans une maison située en face de la siennne... tenez, comme cette mesure que nous avons à vingt pas d'ici, et que j'ai récemment achetée; dans cette maison, au moment où le galant arrivera... il y est sans doute déjà... il sera saisi par deux ou trois gaillards vigou-

reux et traîné au fond d'un caveau où il aura le temps de réfléchir aux dangers de l'amour défendu.

Mais la femme? demanda madame de Budé.

La femme, il est convenu que le mari la retiendra chez elle d'une façon quelconque.

C'est sévère, mais c'est juste, dit la présidente.

Messire Jacques jeta un regard profond sur dame Hermance; elle paraissait calme et froide.

Je connaissais l'histoire, fit-elle en relevant la tête d'un air dégagé, mais on me l'a contée d'une manière différente; on m'a dit que le mari était guidé dans tout cela par un autre motif que la jalousie.

Ah! lequel? demandèrent à la fois messire des Armeries et madame de Budé.

L'avarice, le désir de posséder un trésor dont celui qu'on appelle le galant connaît seul l'endroit.

Messire Jacques demeura un instant comme pétrifié.

Alors, le mari est un sot, dit-il soudain. Sur ce, mes belles dames, une affaire pressée m'appelle au dehors... Je ne tarderai pas à rentrer, et ne vous dis point adieu.

Il sortit de la salle.

La présidente regarda sa fille avec surprise.

Comprenez-vous, ma mie, lui demanda la présidente, la précipitation d'une telle fuite?

Mon Dieu, ma mère, vous savez combien messire est quelquefois bizarre.

Ainsi vous n'avez aucun soupçon sur lui?

Dame Hermance se rappela avoir eu l'idée de communiquer autrefois à sa mère les doutes qu'elle avait conçus sur les projets de son mari; elle n'avait point trouvé la présidente à la hauteur de cette révélation, et ne crut pas devoir ranimer cette question.

Nm, ma mère, répondit Hermance, aucun.

Il est vrai que son âge le met à l'abri des écarts de la jeunesse, et je crois bien, ma mie, que vous n'aurez jamais à vous plaindre des infidélités de votre mari.

Je le crois comme vous, ma mère, répondit dame Hermance en se félicitant intérieurement de n'avoir pas abordé le chapitre des confidences.

Il y eut un moment de silence.

Ma fille, dit ensuite la présidente, vous devriez employer toute votre influence auprès de messire des Armeries pour l'engager à venir habiter notre bonne ville de Rouen; voilà quinze jours à peine que je l'ai quittée, et je m'en sens vraiment bien contristée.

Ce qui vous prouve, ma mère, qu'il ne faut pas demeurer plus longtemps avec nous; quant à décider mon mari à quitter Paris, m'importe pas sur moi pour cette besogne, car je n'ai moi-même nul désir d'aller à Rouen, si ce n'est pour avoir le plaisir de vous y voir, mais non d'y demeurer.

Je pourrai donc compter alors sur une prochaine visite?

Prochaine... je ne sais trop; songez ma mère, c'est un long voyage.

Mais non point, ma fille; savez-vous que je n'ai mis que cinq jours à le faire.

Je crois que vous nous avez dit six jours.

Cinq et demi en vérité.

Je conviens que c'est voyager rapidement; mais enfin, je ne sais si mon mari pourrait quitter la ville pour un si grand nombre de jours. Cinq pour aller, cinq pour revenir, huit à séjourner, cela ferait près de trois semaines.

Dix heures, et messire Jacques n'est point rentré, observa la présidente.

En effet, cette absence est longue... dit dame Hermance; mais il ne faut point vous en inquiéter. Si vous le voulez bien, j'attendrai seule mon mari, et vous rentrerez dans votre appartement.

Au reste, je suis fatiguée, ma fille, et j'accepte votre offre.

Dame Hermance frappa sur un timbre avec un petit marteau; on ne se servait pas d'autre chose pour appeler un domestique.

Odette, entr'ouvrant la draperie, parut sur le seuil.

Conduis madame la présidente chez elle, Odette... et tu reviendras près de moi, dit dame Hermance.

Puis les regards de dame Hermance se tournèrent vers la mesure, parce que c'était là qu'elle supposait son mari.

Bientôt Odette entra.

J'avais hâte de le voir, petite, dit la dame en se retournant.

De même moi, dit la suivante en s'approchant de dame des Armeries.

Tu as vu messire Raoul?

Oui, madame.

Tu lui as bien recommandé d'être prudent?

Je lui ai dit de prendre toutes les précautions possibles.

Et il suivra ces bons conseils?

Oui, madame.

Voir si son projet a bien réussi...

Ne craignez rien, madame; les avis de Geneviève étaient trop précis, et il sait vos craintes trop réelles pour se permettre aucune témérité.

Alors... peut-être bien, madame...

Quoi donc?

Odette n'osa pas dire sa pensée.

Peut-être reprit-elle en hésitant, que les brigands payés par messire notre maître se seront trompés... et que messire...

Comment! tu crois que mon mari a été enlevé dans le caveau?

Il se pourrait, madame.

Dame Hermance réfléchit... La chose n'était pas impossible.

Peut-être as-tu raison, dit-elle.

Odette, il faut prendre une lampe et venir avec moi.

Oh! mon Dieu! aller dans cette maison! se dit-elle.

Rassure-toi, tu m'attendras à la porte, et j'entrerai seule.

Mais sera-t-il bien prudent, madame, d'agir ainsi; les hommes peuvent y être encore...

Quand ils y seraient... tu penses bien qu'ils ne s'attaqueraient pas à moi. Au reste, je t'appellerai si je cours quelque danger.

Cette perspective ne consolait guère Odette. Elle fit monter fort vite son cœur et courut allumer une lanterne; tout somnifiait dans la maison, et les deux femmes sortirent sans qu'on le soupçonnât.

(La suite au prochain numéro.)